

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent cinquante-cinquième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 22 février 2019, à 9 heures 30 minutes, à la salle D-5500 du pavillon Athanase-David à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS

Éléonore Dansereau-Macias	Étudiante, Faculté des sciences
Sébastien Drolet	Directeur adjoint, Service de soutien académique
Josée Fortin	Directrice des Services à la vie étudiante
Lynda Gadoury	Directrice générale des bibliothèques
Andréanne Gagnon	Étudiante, représentante des groupes étudiants
Charles-Antoine Goulet	Étudiant, Faculté des sciences de l'éducation
Antoine Goutier	Conseiller cadre à la vie universitaire, Rectorat
Geneviève Harvey	Étudiante, École des sciences de la gestion
Doris Jeannotte	Professeure, Département de mathématiques
Danielle Laberge	Vice-rectrice à la Vie académique par intérim (présidente)
Juliette Perri	Agente de recherche et de développement, Services à la vie étudiante
Virginie Robert	Étudiante, Faculté de science politique et de droit
Louis Smith	Étudiant, Faculté des sciences humaines

MEMBRES ABSENTS

Julien Pierre Arsenault*	Agent de recherche et de planification, Faculté des sciences de l'éducation
Dona-Bella Kassab	Étudiante, Faculté des arts
Félix Biot	Étudiant, Faculté de communication
Julia Poyet*	Professeure, Département d'histoire
Bachir Sirois Moumni	Chargé de cours, Département de communication sociale et publique

INVITÉE

Charlotte Studer	Coprésidente du Comité de révision du panier de services et étudiante au programme de baccalauréat en enseignement secondaire
------------------	---

* Absence motivée

OBSERVATRICES, OBSERVATEURS

Jonathan Giguère	Directeur adjoint des Services à la vie étudiante
Jean-Pierre Hamel	Directeur du Centre sportif
Lilianne Lavertu	Directrice des Services-conseils des Services à la vie étudiante
Maria Dolores Otero	Directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique des Services à la vie étudiante

SECRÉTARIAT DES INSTANCES

Véronique Laffitte Secrétaire rédactrice

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Danielle Laberge préside la séance et madame Véronique Laffitte agit à titre de secrétaire.

La présidente souhaite la bienvenue aux membres. Elle annonce que madame Julia Poyet ainsi que monsieur Julien Pierre Arsenault prient le Comité de la vie étudiante de bien vouloir excuser leur absence. Elle accueille par ailleurs monsieur Louis Smith, étudiant au programme de baccalauréat en sexologie, qui participe à sa première assemblée. Enfin, la présidente mentionne que madame Charlotte Studer, coprésidente du Comité de révision du panier de services, et étudiante au programme de baccalauréat en enseignement secondaire, se joindra à l'assemblée pour la présentation du point 4.2, Rapport de mi-mandat du comité de révision du panier de services.

1. Points statutaires**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Ajout d'un point :**5.10 Grève des stages**

La suite de la numérotation de l'ordre du jour est décalée en conséquence.

Également, afin de ne pas faire attendre inutilement l'invitée, il est proposé de traiter en priorité le point 4.2, Rapport de mi-mandat du Comité de révision du panier de services. Les membres acceptent la demande à l'unanimité. Les propos seront cependant rapportés au procès-verbal selon la numérotation prévue à l'ordre du jour.

Sur une proposition dûment faite par monsieur Louis Smith, appuyée par madame Virginie Robert, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

1.2 Procès-verbal de la 154e assemblée ordinaire du 18 janvier 2019 [reporté]

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 janvier 2019 est reportée à une séance ultérieure.

2. Nominations

2.1 Nominations [tableau] (Annexe CVE-155-2.1)

La directrice des Services à la vie étudiante présente le tableau des nominations aux comités relevant du Comité de la vie étudiante, tel que déposé en annexe. À cette occasion, une membre étudiante souligne qu'il n'a pas été demandé de procéder à la nomination d'une étudiante, un étudiant au Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante. Elle indique qu'elle occupe ce poste et qu'elle ne souhaite pas se retirer. La directrice des Services à la vie étudiante en prend note, puis elle fait état des autres nominations que le Comité est invité à entériner. Elle termine en mentionnant que de nombreux sièges sont encore à pourvoir.

RÉSOLUTION 2019-CVE-807

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-155-2.1;

ATTENDU que le mandat du Comité des usagers des Services à la vie étudiante en fait le lieu privilégié des étudiantes, étudiants usagers des Services à la vie étudiante pour faire part de leurs préoccupations quant aux besoins des usagères, usagers;

ATTENDU la composition du Comité des usagers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2018-CVE-785 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 26 octobre 2018 nommant madame Geneviève Jacob, étudiante au programme de maîtrise en sexologie, à titre de membre désignée par les associations étudiantes facultaires, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;

ATTENDU la démission de Geneviève Jacob;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Jeannotte, appuyé par madame Virginie Robert, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME madame Alexandra Rose, étudiante au programme de maîtrise en sexologie, à titre de membre étudiante désignée par les associations étudiantes facultaires au Comité des usagers des Services à la vie étudiante, pour un mandat prenant effet le 22 février 2019 et se terminant le 31 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2019-CVE-808

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-155-2.1;

ATTENDU les processus de révision et d'évaluation des services aux étudiantes, étudiants qui se déroulent périodiquement depuis la création des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2012-CVE-475 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 28 septembre 2012 recevant le Rapport du comité de révision des services aux étudiants, découlant du dernier exercice de révision des services aux étudiantes, étudiants;

ATTENDU l'importance de réviser le panier des services offerts par les Services à la vie étudiante pour répondre aux besoins des étudiantes, étudiants et les soutenir dans la réalisation de leur projet de vie universitaire;

ATTENDU la résolution 2018-CVE-775 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 20 avril 2018 visant la création et l'établissement du mandat du comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la recommandation de l'Association facultaire étudiante des sciences humaines;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Jeannotte, appuyé par madame Virginie Robert, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME madame Justine Grandmont, étudiante au programme de maîtrise en sociologie, à titre de membre étudiante de la Faculté des sciences humaines au comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante, pour un mandat débutant le 22 février 2019 et se terminant le 31 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Sujets pour adoption**3.1 Processus budgétaire 2019-2020 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif (Annexe CVE-155-3.1)**

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle précise qu'elle exposera le processus budgétaire 2019-2020 des Services à la vie étudiante, puis elle invitera monsieur Jean-Pierre Hamel, directeur du Centre sportif, à prendre la parole pour les prévisions du Centre sportif. La directrice des Services à la vie étudiante rappelle que le présent dossier a pour objet d'exposer aux membres l'état de la situation budgétaire de ces services afin qu'ils soient en mesure, lors de la prochaine assemblée du Comité de la vie étudiante, de formuler leur recommandation au Conseil d'administration du mois d'avril quant au taux des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et le Centre sportif, pour l'année 2019-2020.

La directrice des Services à la vie étudiante indique que depuis la baisse de l'effectif étudiant en 2016, des efforts constants ont été effectués afin d'atteindre l'équilibre budgétaire tout en maintenant l'offre de services des Services à la vie étudiante. Les dernières années ont été plus difficiles puisque la diminution des effectifs étudiants et l'augmentation des besoins spécifiques des étudiantes, étudiants ont exercé une pression sur le budget des SVE, notamment sur les ressources financières et humaines des Services à la vie étudiante. Cette situation a amené le

CVE à créer un comité de révision du panier de services lors de l'assemblée du Comité de la vie étudiante du 20 avril 2018. La directrice des Services à la vie étudiante termine en déclarant que les prévisions budgétaires 2019-2020 reflètent cette réalité puisque l'exercice démontre un manque à gagner de 105 862 \$. Il importera par conséquent à la direction des SVE de trouver des solutions afin de présenter un budget équilibré à la prochaine assemblée. Elle invite ensuite le directeur du Centre sportif à prendre la parole.

Le directeur du Centre sportif déclare que l'équilibre budgétaire du Centre sportif est lui aussi soumis aux impératifs des cotisations pour l'animation sportive, c'est-à-dire aux fluctuations de l'effectif étudiant. La baisse de ce dernier suscite des défis pour son équipe, défis d'autant plus importants qu'il le rappelle, le Centre sportif doit s'autofinancer. Le directeur du Centre sportif souligne que les prévisions budgétaires équilibrées qui sont présentées ont été difficiles à réaliser et qu'il travaille avec son équipe, en collaboration avec le Comité des usagers du Centre sportif, à identifier des solutions à ce problème.

La directrice des Services à la vie étudiante conclut la présentation en évoquant les paramètres à partir desquels ces prévisions budgétaires ont été établies, tels qu'énumérés en annexe.

Une membre étudiante s'interroge quant à savoir si des surplus avaient été dégagés au cours de l'exercice précédent. Si tel était le cas, elle souhaiterait savoir comment ils ont été réinvestis. La directrice des Services à la vie étudiante rappelle que le présent dossier vise à faire état des prévisions budgétaires afin de permettre aux membres de prendre une décision éclairée quant aux taux de cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et le Centre sportif pour l'année 2019-2020. Elle ajoute que cette manière de procéder est la même chaque année. Elle indique cependant qu'un léger surplus, dû aux économies salariales, a pu être dégagé, permettant ainsi de bonifier des projets.

Une membre étudiante souhaiterait savoir quel est le montant de l'encaisse. La directrice des Services à la vie étudiante déclare ne pas être en mesure de lui apporter cette réponse.

Un membre étudiant voudrait se voir de nouveau préciser sur quels éléments s'établit le budget des Services à la vie étudiante. Il aimerait notamment savoir si l'Université leur octroie un financement. La directrice des Services à la vie étudiante explique que le budget des Services à la vie étudiante est constitué des revenus issus de la cotisation étudiante et d'un budget alloué par l'UQAM. Un membre institutionnel, citant l'exemple des étudiantes, étudiants autochtones, précise qu'il est parfois possible de recevoir une subvention qui permet d'offrir des services spécifiques, mais il souligne que ces montants sont souvent ponctuels, et visent à répondre à un besoin particulier.

Une membre étudiante déclare qu'elle juge difficile de recevoir ces prévisions budgétaires sans disposer de l'information pertinente sur les budgets des années antérieures, ni sur l'encaisse actuelle des Services à la vie étudiante. Elle demande que les documents appropriés sur ce point soient remis aux membres. Dans l'intervalle, elle annonce qu'elle demande le vote.

Le vote étant demandé, la présidente invite les membres à se prononcer sur le projet de résolution.

Membres étudiantes, étudiants

Pour : 0

Contre : 6

Abstention : 0

Membres institutionnelles, institutionnels

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

L'adoption d'une résolution par le Comité de la vie étudiante requérant la double majorité, la proposition est rejetée.

3.2 Bilan du programme de subventions des projets étudiants 2018-2019 (Annexe CVE-155-3.2)

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il rappelle tout d'abord la composition et le mandat du Comité de financement des projets étudiants. Il précise ensuite que 64 % de l'enveloppe dévolue à ce programme est attribuée aux groupes étudiants, ceux-ci ne pouvant s'appuyer sur aucune cotisation étudiante. Les 36 % restant vont aux associations étudiantes. Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante indique ensuite que cette année, le Comité de financement des projets étudiants (CFPE), dans le cadre du programme de subvention, disposait d'un budget de 160 163 \$, constitué du montant de l'enveloppe initiale de 140 000 \$, et d'un montant de 20 163 \$, composé des subventions non-utilisées de l'année 2017-2018, et que 290 demandes ont été reçues. Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante termine en mentionnant que le programme de subventions, révisé l'an dernier par le Groupe de travail sur la modification des critères d'attribution (GTMCASPÉ), a fait l'objet de quelques ajustements mineurs, à la lumière des constats effectués au cours de plusieurs mois d'exercice. Il en explique la teneur.

Une membre étudiante relève une coquille, à la page 5 manuscrite. Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante indique que la correction sera apportée.

Une membre professeure souhaiterait obtenir des précisions quant au fait que désormais, le montant admissible pour les frais d'inscription à un congrès, un colloque ou une conférence est limité à 250 \$ par personne. Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante explique que l'enveloppe globale pour ce poste s'élève à 3 000 \$. La réglementation antérieure faisait en sorte que le dépôt de deux demandes suffisait à l'utiliser entièrement. La modification apportée permet de venir en aide à un plus grand nombre de personnes.

RÉSOLUTION 2019-CVE-809

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-155-3.2;

ATTENDU les travaux du Comité de financement des projets étudiants;

ATTENDU les résolutions 2013-CVE-520, 2014-CVE-570 et 2018-CVE-792 adoptées par le Comité de la vie étudiante le 27 septembre 2013, le 28 mars 2014 et le 26 octobre 2018 entérinant les modifications au programme de subventions des projets étudiants;

ATTENDU la Politique no 32 de reconnaissance des associations étudiantes de programmation;

ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants;

ATTENDU l'importance d'assurer un soutien financier approprié et récurrent aux projets initiés par les étudiantes, étudiants ou les groupes d'étudiantes, étudiants afin de faciliter et d'encourager les contributions étudiantes à la qualité de la vie académique, culturelle, intellectuelle et sociale de l'Université;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Virginie Robert, appuyé par monsieur Charles-Antoine Goulet, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE favorablement le Bilan du programme de subventions des projets étudiants 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Sujets pour discussion

4.1 Présentation des services, espaces et outils offerts aux étudiantes, étudiants par le Service des bibliothèques

La présidente invite la directrice générale des bibliothèques à prendre la parole. Avant de commencer son exposé, celle-ci souligne qu'elle a toujours beaucoup de plaisir à parler des bibliothèques et qu'elle acceptera volontiers de répondre à des invitations en ce sens. Puis elle procède à sa présentation des services, espaces et outils offerts aux étudiantes, étudiants par le Service des bibliothèques, à l'aide d'un document PowerPoint, telle que déposée en annexe.

Une membre étudiante souhaite savoir à quelle année se rapportent les chiffres mentionnés. Elle s'interroge également quant à savoir si le nombre de livres détenus par l'Université est en augmentation. La directrice générale des bibliothèques déclare que les données mentionnées se rapportent à l'année 2017-2018. Concernant le nombre de livres, elle précise que le budget du Service des bibliothèques, qui s'élève à 5 M\$, n'a pas évolué depuis de nombreuses années, et sert à 92 % à financer les abonnements en numérique. Le Service a par conséquent été amené à modifier sa procédure. Le critère posé pour ce faire était de s'approcher au plus près des besoins des étudiantes, étudiants. La priorité est donc accordée, à la demande de ces derniers et des enseignantes, enseignants, aux ouvrages inscrits dans la bibliographie des plans de cours. Le montant restant, le cas échéant, permet d'acheter des bouquets de livres électroniques. Puis des statistiques sont faites sur les ouvrages que les étudiantes, étudiants ont été lire, et ce sont les ouvrages les plus consultés qui sont achetés. Les achats sont donc toujours des achats utiles. Cependant, la directrice générale des bibliothèques précise qu'il existe de moins en moins d'imprimés disponibles.

Une membre étudiante voudrait se voir confirmer si l'on peut considérer que la bibliothèque numérique est en expansion. La directrice générale des bibliothèques déclare que tel est bien le cas.

Un membre étudiant souhaiterait savoir comment il est possible de connaître le nombre de personnes qui fréquentent les bibliothèques de l'Université. La directrice générale des bibliothèques indique que cette donnée est déterminée à partir des bornes situées à l'entrée et de la barre magnétique des livres. Un calcul de rééquilibrage est ensuite effectué, une personne qui se rend à la bibliothèque des arts devant d'abord passer entre les bornes de la bibliothèque centrale. Elle souligne qu'une hausse de la fréquentation de 17 % a été constatée entre 2016-2017 et 2017-2018.

Une membre étudiante aimerait connaître l'état d'avancement du projet pilote de dépôt électronique des mémoires et des thèses. La directrice générale des bibliothèques indique qu'une personne de son Service siège au comité qui s'occupe de cette question, mais que le Service des bibliothèques n'intervient qu'au bout de la chaîne de ce processus. Le document diplômant est déposé dans une voûte spéciale où il sera possible d'aller le chercher pour le placer sur la plateforme Archipel. Un membre institutionnel précise que pour l'heure, les travaux visent uniquement le dépôt des thèses. Il explique qu'il s'agit d'un dossier complexe, comportant

de nombreuses implications, notamment d'ordre juridique. Une plateforme a été développée et fait actuellement l'objet de tests, et un projet pilote pourrait être mis en place, probablement avec la Faculté des sciences humaines, au cours des prochains mois. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim revient sur le fait que le dépôt constitue la dernière étape du processus. Elle explique que le Vice-rectorat à la vie académique et le Service de soutien académique (SSA) travaillent activement pour passer au stade du sans papier pour ce qui relève des notations, des corrections et de toutes les autres étapes, de façon sécuritaire, ce qui suscite des défis. À titre d'exemple, un membre institutionnel mentionne que la question de la validité des signatures fait partie des enjeux à traiter.

Un membre étudiant affirme qu'il serait très apprécié que les bibliothèques soient ouvertes 24 heures sur 24. La directrice générale des bibliothèques en convient, mais souligne qu'une telle option suscite des contraintes, notamment en termes de coûts. En effet, cette décision n'impliquerait pas seulement le Service des bibliothèques, mais requerrait aussi que le pavillon reste ouvert, et que des agentes, agents de sécurité en assurent la surveillance. Elle ajoute qu'à plusieurs reprises, la demande a été faite d'avoir un accès aux bibliothèques de l'extérieur, mais que pour le moment celle-ci n'a pas abouti. Elle admet que l'Université est la seule à ne pas proposer ce service, mais souligne que dans les autres institutions, ce sont les étudiantes, étudiants qui le financent. Elle se déclare prête à aborder cette question, le cas échéant. La directrice générale des bibliothèques rappelle cependant qu'en réponse à la demande des étudiantes, étudiants, les plages horaires ont été élargies, à leur entière satisfaction. Elle indique par ailleurs qu'il était prévu de procéder avec eux à un nouvel exercice de réflexion afin d'identifier les prochaines améliorations qui pourraient être apportées, mais que celui-ci n'a pas eu lieu.

Une membre étudiante déplore que l'année précédente, la Faculté des sciences n'ait pas été consultée sur l'élargissement des horaires d'ouverture des portes. La directrice générale des bibliothèques indique que toutes les facultés avaient été invitées, mais qu'aucune représentante, aucun représentant de cette Faculté ne s'est présenté.

La vice-rectrice à la Vie académique par intérim remercie la directrice générale des bibliothèques pour le grand intérêt de sa présentation.

4.2 Rapport de mi-mandat du Comité de révision du panier de services

[Invitée : Charlotte Studer, co-présidente du Comité de révision du panier de services et étudiante au programme de baccalauréat en enseignement secondaire]

La présidente accueille madame Charlotte Studer, coprésidente du Comité de révision du panier de services et étudiante au programme de baccalauréat en enseignement secondaire, qui participe à la rencontre pour la présentation de ce point. La directrice des Services à la vie étudiante précise que monsieur Marcelo Otero, professeur au Département de sociologie et coprésident du comité, n'a pas pu se rendre disponible. Elle invite ensuite madame Studer à présenter l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Celle-ci indique tout d'abord que le comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante a été créé lors de l'assemblée du Comité de la vie étudiante du 20 avril 2018, puis elle en rappelle la composition, le mandat et le mode de fonctionnement. Elle indique que ce comité s'est réuni à trois reprises, le 10 décembre 2018, le 17 janvier et le 7 février 2019. Lors de sa première rencontre, le comité a adopté son plan de travail et ses règles de fonctionnement. Il a également tracé un portrait quantitatif et qualitatif de la communauté étudiante qui a mis en évidence le fait que la population étudiante se diversifie, que ses besoins s'accroissent et que les ressources financières diminuent. Enfin, il a pris connaissance de la situation budgétaire des Services à la vie étudiante.

Le 17 janvier, lors de sa deuxième assemblée, le comité a consacré ses travaux aux questions de la représentation et de la rémunération étudiante aux instances et aux différents comités. Il a notamment été souligné que de plus en plus de sièges étudiants ne sont pas pourvus. Le budget annuel de 24 000 \$ alloué à la rémunération étudiante n'a pour sa part jamais augmenté depuis sa création, en 1998. Le comité a par conséquent suggéré que les Services à la vie étudiante contribuent à la diffusion des postes à pourvoir.

Lors de la troisième réunion, le panier de services du Service de soutien aux activités étudiantes (SSAÉ) et celui de la direction des Services à la vie étudiante ont été présentés au comité. Concernant les subventions aux projets étudiants, devant l'augmentation constante du nombre de demandes, les membres ont considéré comme une priorité de revoir le budget alloué à ce poste, celui-ci n'ayant pas évolué depuis plusieurs années. Le service de prêt de salles médiatisées et d'équipement audiovisuel, pour sa part, semble répondre aux besoins. Par ailleurs, de nombreuses suggestions ont été faites pour poursuivre l'amélioration des communications des Services à la vie étudiante. Pour clore les travaux de cette rencontre, le comité a été invité à réfléchir aux nouveaux services qui pourraient être offerts par le SSAÉ et les SVE. L'aide en français, la mise à disposition d'une salle de spiritualité et la création d'un service de médiation ou de conseil pour apporter de l'aide en cas de conflit entre étudiantes, étudiants ou associations étudiantes ont été évoquées.

La coprésidente du comité de révision du panier de services conclut sa présentation en indiquant que les travaux de ce comité suscitent des discussions et des suggestions riches, et que la participation active et bienveillante de toutes, tous crée un climat propice aux échanges. La directrice des Services à la vie étudiante précise que pour le moment, le comité n'a pas encore formulé de recommandations formelles, dans la mesure où beaucoup de travail reste encore à accomplir. Elle souligne à son tour la bonne entente et la qualité de la réflexion qui animent ces rencontres.

La présidente remercie madame Charlotte Studer pour sa présentation.

Une membre étudiante souhaite savoir si les budgets présentés au comité sont ceux des cinq dernières années, ou uniquement ceux de l'année précédente. Elle souligne en effet que seule la perspective du temps permet de bien saisir l'évolution d'une situation. La directrice des Services à la vie étudiante indique qu'il s'agit des budgets de cette année. Elle ajoute que l'objectif recherché est de montrer une tendance.

Une membre étudiante, revenant sur le sujet des nominations étudiantes aux différentes instances et comités et sur l'aide que pourraient apporter les Services à la vie étudiante sur ce point, s'interroge quant à savoir si le rôle et les limites de cette aide ont été discutés. Elle rappelle en effet qu'habituellement, la responsabilité de ces désignations revient aux associations étudiantes facultaires. Par conséquent, elle fait part de ses réserves quant à cette proposition. La coprésidente du comité de révision du panier de services indique que beaucoup d'échanges ont été menés sur ce point. Le nombre élevé de sièges vacants a amené à considérer que les processus actuellement en place ne sont peut-être pas suffisants et pourraient être appuyés par les Services à la vie étudiante. La directrice des Services à la vie étudiante rappelle qu'un membre étudiant du Comité de la vie étudiante, également membre du comité de révision du panier de services, a affirmé que le rôle des Services à la vie étudiante était de procéder à la promotion des sièges vacants, dans le respect des balises posées par les associations étudiantes facultaires, celles-ci rencontrant souvent des difficultés à trouver des candidates, candidats.

Un membre institutionnel, évoquant la suggestion d'offrir de l'aide en français, souhaiterait obtenir des précisions sur les besoins qui ont été plus spécifiquement exprimés. La coprésidente du Comité de révision du panier de services explique que ce point a été abordé en toute fin de rencontre et qu'il doit être discuté plus en profondeur lors d'une prochaine rencontre.

Un membre étudiant, revenant sur la question de la rémunération étudiante, aimerait obtenir des précisions sur la teneur des échanges qui ont eu cours. La coprésidente du Comité de révision du panier de services indique que ce sujet est abordé à chaque rencontre et que celui-ci ne semble pas soulever d'opposition. La directrice des Services à la vie étudiante ajoute que les instances et comités qui ont été pris en considération sont ceux qui apparaissent dans le Règlement no 2 de régie interne, ainsi que les comités de travail ou tout groupe de travail qui y sont rattachés. Ces instances et comités dont les membres étudiantes, étudiants, pour le moment, ne sont pas rémunérés, pourraient l'être sur ce principe.

La présidente remercie de nouveau la coprésidente du Comité de révision du panier de services pour sa présentation aussi précise qu'éclairante, et celle-ci quitte la salle.

RÉSOLUTION 2019-CVE-810

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-155-4.2;

ATTENDU les travaux du Comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la présentation effectuée par la coprésidente du comité;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Virginie Robert, appuyé par monsieur Charles-Antoine Goulet, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE favorablement le rapport de mi-mandat du Comité de révision du panier de services de Services à la vie étudiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Points d'information

5.1 Information de la présidente (verbal)

Aucun point n'est soulevé.

5.2 Information générale (verbal)

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante indique qu'environ 30 chèques de subventions n'ont toujours pas pu être remis, puisque les étudiantes, étudiants n'ont pas suivi l'atelier sur le harcèlement et les violences à caractère sexuel comme indiqué dans le programme de subventions suite à la recommandation du GTMCASPÉ. Par ailleurs, en réponse à la demande formulée par plusieurs étudiantes, étudiants, il déclare que des échanges sont en cours avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) afin de déterminer de nouvelles dates auxquelles les ateliers sur le harcèlement et les violences à caractère sexuel pourraient être offerts prochainement.

La directrice des Services-conseils informe que les Services-conseils continuent de se montrer proactif pour améliorer leur manière de répondre aux besoins de la population étudiante, et plus particulièrement aux besoins des étudiantes-parents, étudiants-parents, comme en témoigne l'évolution des réflexions du groupe de travail mis en œuvre à cette fin. Les Services-conseils veillent à adapter leurs services afin de faciliter encore davantage la conciliation famille-études-travail, notamment en prenant en considération le fait que le manque de temps peut constituer un écueil important pour venir trouver de l'aide. Aussi, dans la perspective de créer un lieu de partage des bonnes pratiques et d'échanges, des ateliers-causeries portant sur des sujets définis en consensus avec le CSPE ont été mis en œuvre. Ainsi, le 30 janvier dernier, les discussions ont porté sur le fait d'apprendre à mieux gérer son temps pour mieux concilier le rôle de parent avec celui d'étudiant. Les prochains ateliers-causerie porteront sur les stratégies éducatives permettant de relever les défis familiaux inhérents à un engagement universitaire, ainsi que sur les stratégies permettant de minimiser le stress financier. La directrice des Services-conseils termine en précisant que les étudiantes-parents, étudiants-parents qui viennent chercher de l'aide sont de plus en plus nombreux, au sein de l'Université.

Une membre étudiante souhaiterait obtenir des précisions sur le type d'étudiants parents qui se présentent aux ateliers. La directrice des Services-conseils déclare ne pas disposer du portrait des étudiantes-parents, étudiants-parents qui ont participé au premier atelier. Elle ajoute que le service s'emploie à diffuser l'information le plus largement possible.

Une membre étudiante s'interroge quant à savoir si leur majorité est constituée d'hommes ou de femmes. La directrice des Services-conseils indique ne pas être en mesure d'apporter cette précision.

5.3 Registre des suivis (Annexe CVE-155-5.3)

Le registre des suivis ne comporte aucune recommandation.

5.4 Mesures de soutien pour les étudiantes-parents, étudiants-parents (verbal)

Ce sujet a été traité au cours du point 5.2.

5.5 Nouveautés au Centre sportif (verbal)

Le directeur du Centre sportif annonce que la campagne de communication sur l'éventail des activités physiques offertes par le Centre sportif depuis l'automne dernier a été réalisée sur le mode de l'humour, a été et continue d'être un grand succès. Il précise également que depuis son déménagement au rez-de-chaussée, la salle d'entraînement connaît une belle hausse de sa fréquentation et que son nouvel aménagement suscite la satisfaction des usagères, usagers. Par ailleurs, le directeur du Centre sportif souligne qu'une page Facebook spécifique pour la salle d'entraînement comportant des capsules avec des exercices a été créée, et que depuis quelques semaines, un système d'alerte par texto est mis à la disposition des membres. Celui-ci permet d'aviser les utilisatrices, utilisateurs, plus rapidement encore que sur le site Internet, des changements d'horaire, ou encore des cours qui pourraient être suspendus. Le directeur du Centre sportif termine en annonçant que la famille Molson a fait un don important en vue de soutenir la constitution d'une équipe de hockey au sein de l'Université. Les efforts se poursuivent pour réunir les fonds nécessaires afin d'aller de l'avant avec ce projet.

Une membre institutionnelle s'interroge quant à savoir s'il y aura une ou deux équipes, et s'il y aura une équipe féminine. Le directeur du Centre sportif déclare qu'il s'agira d'une équipe masculine, mais il souhaite souligner qu'il y a de plus en plus de femmes actuellement dans les

équipes des Citadins, et que malgré l'ajout de cette équipe masculine il y aura encore plus de femmes que d'hommes dans les équipes des Citadins notamment en raison de la présence d'une équipe de volleyball féminine ou de celle majoritairement féminine de cheerleading. L'UQAM est une des universités québécoises où le ratio du contingent féminin est le plus grand pour les équipes sportives.

5.6 Règles de réservation des locaux (verbal)

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante rappelle que ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande des étudiantes, étudiants. Il explique qu'il y a trois types de demandes de réservation d'espace. Le manque d'espaces disponibles sur le campus a amené le Service des immeubles, au cours des dernières années, à se donner des lignes directrices à l'intention de personnes ou d'organismes de l'externe. Les demandes faites par des personnes ou organismes externes sont régies par des lignes directrices du Service des immeubles. Les demandes d'ordre académique sont transmises par les personnels des unités académiques. Les Services à la vie étudiante, pour leur part, à la suite d'une entente établie depuis plusieurs années, peuvent mettre à la disposition des associations étudiantes et des groupes reconnus selon la Politique no 32 de reconnaissance des associations étudiantes de programmation et de la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants, gratuitement, des locaux afin d'y tenir des activités organisées par eux et s'adressant aux étudiantes, étudiants de l'UQAM.

5.7 Local de spiritualité (verbal)

La vice-rectrice à la Vie académique par intérim indique que la demande à l'effet de mettre à la disposition des étudiantes, étudiants un local de spiritualité fait partie des questions soumises au comité de révision du panier de services. Elle souligne cependant que l'Institution souffre d'une réelle pénurie d'espace. Aux heures de pointe il n'y a plus de locaux disponibles à l'université. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim ajoute que cette question soulève de véritables enjeux de gestion, mais qu'il sera intéressant de prendre connaissance des suggestions et des demandes particulières qui seront avancées par le comité de révision du panier de services.

5.8 Déménagement des Services à la vie étudiante (verbal)

Une membre étudiante indique que lors de la dernière assemblée du Conseil central de l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion (AéESG), elle a reçu le mandat d'obtenir des précisions sur le déménagement des Services à la vie étudiante. La directrice des Services à la vie étudiante explique que ce déménagement a été annoncé en 2011, dans le cadre du Plan directeur immobilier (PDI). En 2014, un rappel a été adressé à la communauté en ce sens. L'École des sciences de la gestion devait être déménagée au pavillon J.-A.-DeSève, suscitant ainsi la relocalisation de certains services. Les Services à la vie étudiante, dans un premier temps, devaient être déplacés au pavillon Sanguinet, mais devant l'ampleur des travaux à effectuer, cette proposition a été laissée de côté. Parallèlement à cela, en 2016, le Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique a commencé à connaître des difficultés en termes d'espace : la forte augmentation du nombre de demandes qui leur étaient adressées ayant entraîné une modification de l'offre de services, beaucoup d'employées, employés du groupe professionnel ont été sollicités, et l'espace ne s'est pas avéré suffisant pour les accueillir adéquatement. De plus, les lieux ne présentaient pas les garanties requises concernant la confidentialité des échanges. La direction des Services à la vie étudiante a été interpellée par le Syndicat des employées et employés (SEUQAM) sur ce point, et un groupe de travail a été mis en place afin de déterminer une solution pérenne. À partir d'une grille d'évaluation répondant à des critères précis, notamment au niveau de l'accessibilité, l'analyse a été menée rapidement, et au mois de janvier 2017, il a été annoncé lors de l'assemblée du Comité de la vie étudiante que le pavillon AB permettrait de regrouper toutes les unités des Services à la vie étudiante.

La membre étudiante souhaite savoir si la date du déménagement est arrêtée. La directrice des Services à la vie étudiante déclare que cette information n'est pas encore confirmée, mais que ce pourrait être au cours de l'été 2020. Elle ajoute que les espaces actuels de ce pavillon doivent être aménagés et que les ascenseurs doivent être remplacés. De plus, les retards pris dans les phases antérieures du processus risquent de susciter à leur tour des retards dans les phases subséquentes. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim précise que l'équipe du Service des immeubles est très impliquée dans ce projet, mais qu'elle évolue dans un environnement extrêmement contraint. Un effet de domino doit de plus être considéré, certaines découvertes au cours des travaux, telles que la présence d'amiante, par exemple, retardant le développement du processus.

La membre étudiante rapporte que lors de l'assemblée du Conseil central, il a été mentionné que le déménagement du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) au pavillon AB aurait pu réduire l'achalandage, par une accessibilité réduite. Elle souhaiterait obtenir des précisions sur ce point. La directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique explique que l'ergonome a transmis des recommandations favorables quant à l'accessibilité de ces espaces. De plus, de nombreux tests effectués avec des personnes hautement handicapées ont confirmé cet avis. Elle ajoute que le service n'avait pas le choix, le fait que ses unités soient disséminées n'étant pas vivable. Le déménagement au pavillon AB permettait de travailler dans de bonnes conditions. La directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique termine en soulignant que toutes les étudiantes, tous les étudiants, quels que soient leurs handicaps, sont capables d'accéder au pavillon et de rencontrer les employées, employés de ces services.

Un membre étudiant revient sur le fait que depuis que ces services ont été déménagés, une baisse très significative de leur fréquentation a été constatée. Il fait part de ses craintes que ce phénomène ne s'accroisse lorsque les autres unités des Services à la vie étudiante seront à leur tour déplacées. La directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique explique que la baisse de fréquentation du Bureau de l'aide financière s'explique par la modification, par le Gouvernement, de certains de ses formulaires qu'il n'est désormais plus nécessaire de remettre en version papier, si bien que seuls les étudiantes, étudiants qui éprouvent des difficultés sont rencontrés. De nombreux cas sont également traités par téléphone ou par courriel.

Une membre institutionnelle explique que le présentiel ne constitue plus l'essence de ce service, dont les actions ont été très élargies, notamment en considération du fait que beaucoup d'étudiantes, étudiants ne peuvent pas se déplacer. La possibilité leur est offerte de choisir la manière dont ils souhaitent que l'on réponde à leurs besoins, soit par téléphone, soit par courriel. Ultimement, des rencontres par Skype pourraient être organisées. Elle propose de faire parvenir aux membres les statistiques illustrant cet état de fait.

La directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique souhaite préciser que pour ce qui concerne les étudiantes, étudiants étrangers, la baisse de l'achalandage démontre à ses yeux l'efficacité du travail effectué en amont, ce qui est une bonne nouvelle. Ces personnes bénéficient à leur arrivée d'un accueil personnalisé qui fait en sorte qu'ils rencontrent moins de difficultés par la suite, leurs besoins ayant été anticipés. Elle estime par conséquent que cette information est le signe d'une réussite. La directrice des Services à la vie étudiante mentionne qu'au niveau des rencontres individuelles, une augmentation a été observée.

Un membre étudiant déclare qu'il continue cependant d'avoir des doutes quant au fait que la baisse importante de l'achalandage pour consulter ces services est due à la simple modification d'un formulaire, et non à leur déménagement au pavillon AB. La directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique estime pour sa part que ce constat s'explique par la qualité du travail effectué.

Une membre étudiante, revenant sur la proposition faite plus tôt de communiquer les statistiques élaborées sur ce sujet, demande que ce soit chose faite. Elle ajoute que si des données illustrant les nouvelles façons de fonctionner ont été colligées, il serait pertinent qu'elles soient également transmises. Ces éléments, dans la mesure où ils pourraient avoir un impact sur le budget des Services à la vie étudiante, pourraient être pris en compte dans la révision du panier de services et aider à la prise de décision. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim suggère que ces documents soient transmis à l'occasion de la prochaine assemblée du Comité de la vie étudiante.

5.9 Intervention auprès de personnes en situation difficile (verbal)

Une membre étudiante explique que l'Association facultaire étudiante de science politique et droit (AFESPED) s'est récemment trouvée dans une situation au cours de laquelle la conduite d'un étudiant a été difficile à gérer. L'étudiante déclare être informée qu'il n'est pas possible de procéder à une intervention tant que la personne visée ne demande pas d'aide, mais elle estime que le Service de prévention et de sécurité n'étant pas qualifié pour traiter les cas de cette nature, un service dont le mode d'intervention s'apparenterait à celui du travail de rue serait précieux. La directrice des Services à la vie étudiante indique que cette demande pourrait être évoquée lors de la présentation du panier de services qui doit avoir lieu au milieu du mois de mars.

La vice-rectrice à la Vie académique par intérim rappelle à cette occasion que le Service de prévention et de sécurité a pour mission d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du campus. De ce fait, les agentes, agents de sécurité se trouvent face à la difficile responsabilité d'évaluer si une crise risque de dégénérer et de mettre en danger les personnes qui se trouvent aux alentours, ceci en ayant en mémoire des événements comme ceux qui sont survenus à l'École Polytechnique, ou encore au collège Dawson. Elle convient cependant qu'il serait pertinent de mener une réflexion sur le type d'intervention psychosociale qui pourrait être mené auprès des personnes en situation difficile au sein de l'Université.

Un membre étudiant souhaite évoquer à ce propos la question de l'allocation des ressources, et questionne plus particulièrement la pertinence du contrat établi entre l'Université et l'entreprise Garda World. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim déclare qu'en effet, l'Institution a signé un contrat avec cette firme, en vertu de son devoir d'assurer la protection des personnes qui fréquentent ses espaces. Elle affirme qu'il est primordial que des agentes, agents soient présents sur le terrain, et que les étudiantes, étudiants puissent savoir à qui s'adresser s'ils sont dans une situation difficile. Elle termine en invitant le membre étudiant à faire preuve de prudence lorsqu'il aborde les questions de cet ordre.

5.10 Grève des stages

Un membre étudiant évoque le fait que le 22 février dernier, la Direction a adressé un courriel à la communauté étudiante visant à l'informer sur la validation du trimestre d'hiver 2019 en cas de levées de cours ou de grève. Il condamne vivement ce geste dont il estime qu'il ne respecte pas les principes de la démocratie étudiante. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim fait part de sa surprise devant une telle remarque. Elle indique que des demandes lui ont été adressées par des étudiantes, étudiants, et que ce message visait à y répondre. Elle souligne que l'Université a l'obligation envers les étudiantes, étudiants de s'assurer que la transmission des enseignements se fait.

Un membre étudiant relève que ce courriel mentionne que l'Université est liée par contrat avec les partenaires externes issus des milieux de pratique et des ordres professionnels dans lesquels les stages sont effectués. Il déclare qu'il perçoit ces propos comme une menace, et

souligne que la décision de se présenter ou non sur leur lieu de stage revient aux étudiantes, étudiants. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim invite les membres à considérer que si les conditions de l'accord n'étaient pas remplies, les milieux de stages pourraient prendre la décision de fermer les postes qu'ils proposent aux étudiantes, étudiants. Elle ajoute par ailleurs que si trop de cours sont manqués, il reviendra à la Commission des études de se prononcer pour savoir si, et comment, la session pourra être validée. Elle affirme que cette alternative ne constitue en rien une menace, mais un principe de fonctionnement, l'Université ayant l'obligation de s'assurer que les étudiantes, étudiants reçoivent une formation complète. Elle souligne de surcroît qu'une partie du processus n'appartient pas à l'Université, et que si un ordre professionnel décide que les étudiantes, étudiants n'ont pas effectué l'ensemble des tâches requises pour que leur stage soit validé, cette décision lui appartient.

Un membre étudiant juge la tonalité de ce courriel délibérément alarmante, et estime qu'elle vise à créer un sentiment de peur chez les étudiantes, étudiants, à l'approche des votes de grève. Il réitère que cette pratique s'apparente, selon lui, à une menace et qu'il la juge peu loyale, particulièrement en considération du fait que l'orientation que prendra ce vote n'est pas prévisible. Par ailleurs, il rappelle qu'en 2015, le Conseil d'administration avait renversé la décision adoptée par la Commission des études sur les modalités relatives à la validation du trimestre d'hiver. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim réaffirme que ce courriel visait uniquement à répondre aux questions qui lui ont été transmises. Pour ce qui relève des décisions adoptées en 2015, la vice-rectrice à la Vie académique par intérim rappelle que le Conseil avait refusé la prolongation du trimestre d'hiver, mais qu'il avait autorisé la mise en œuvre de mesures permettant de le valider, les démarches devant s'organiser à l'intérieur du temps imparti, et de la manière la plus appropriée pour chacun. S'il advenait qu'une grève générale illimitée soit votée prochainement, il serait temps de réfléchir aux mesures qui pourraient être prises. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim indique que les étudiantes, étudiants viennent à l'Université pour étudier. Ils y consacrent leur temps, leur argent, et font dans certains cas des choix de vie pour pouvoir y parvenir, ce pour quoi elle a beaucoup d'admiration. Dans un tel contexte, lorsqu'une professeure, un professeur ou une personne chargée de cours ne peut pas dispenser son enseignement, ces étudiantes, étudiants sont en droit de se montrer insatisfaits. Les conciliations qu'il importe de faire face à une telle situation relèvent de l'interprétation de chacune, chacun.

Une membre étudiante indique que la veille, un courriel a été adressé par la Direction à la communauté étudiante afin de l'inviter à déposer des candidatures pour siéger au groupe de travail sur les stages dans la formation universitaire. Elle note cependant que lors de la rencontre avec la rectrice, le 1^{er} février dernier, les étudiantes, étudiants avait fait état de leur décision de ne pas envoyer de représentante, représentant pour siéger à ce groupe. Elle ajoute que, le cas échéant, ces personnes sont toujours désignées par les associations étudiantes facultaires. Elle s'interroge par conséquent sur le bien-fondé de l'envoi de ce courriel par la Direction, qui, selon son avis, passe outre la décision des associations étudiantes facultaires, particulièrement dans le contexte actuel. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim souligne que la résolution adoptée par la Commission des études recommande la nomination de « Sept membres représentant les étudiantes, étudiants provenant de chacune des facultés », rien n'indique par conséquent que ces personnes doivent être désignées par les associations étudiantes facultaires.

La membre étudiante réitère que, quel que soit le contexte, ce sont toujours les associations étudiantes facultaires qui procèdent aux nominations. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim souhaite se voir préciser si les associations étudiantes facultaires ont soumis en assemblée générale la décision de boycotter ce groupe de travail. Un membre étudiant explique que de façon plus spécifique, les associations facultaires qui ne sont pas en faveur de ces travaux n'envoient personne pour siéger au groupe de travail. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim déclare qu'elle transmettra le message des étudiantes, étudiants à la rectrice.

5.11 Période d'échange et d'information (verbal)

Un membre étudiant déclare avoir participé à la rencontre organisée le 1^{er} février dernier par la rectrice sur la question des stages, rencontre dont il questionne, a posteriori, l'utilité. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim invite le membre étudiant à prendre la mesure de la chance dont bénéficient les étudiantes, étudiants d'avoir une rectrice qui prend le temps de les écouter, et de les entendre.

Un membre étudiant évoque le fait qu'une intervention policière s'est déroulée à proximité du campus la semaine précédente. Il souhaiterait obtenir des précisions sur ce point, la Politique no 25 de prévention et de sécurité étant normalement prévue pour encadrer toute problématique survenant au sein de l'Université. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim souligne que la police n'a pas pénétré sur le campus. Elle indique qu'après les nombreuses demandes adressées par les représentantes, représentants de l'Université à l'effet de quitter les lieux, lesquelles n'ont pas abouti, devant les barricades qui se sont dressées, empêchant l'accès aux locaux, et les dégradations causées sur les murs, une intervention de cette nature était nécessaire. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim insiste sur le fait que la police n'est jamais appelée à l'avance. Elle rappelle l'importance de suivre les règles : quitter les lieux à 23 heures, ne pas fumer, ne pas consommer d'alcool. Lorsque celles-ci sont respectées, il n'y a jamais de problème. Quand elles ne le sont pas et que des dommages sont causés à l'Université, que les interventions du Service de prévention et de sécurité restent vaines, il devient incontournable de passer à une autre étape. La directrice des Services à la vie étudiante ajoute que le souhait de chacun est que les activités organisées sur le campus se déroulent dans de bonnes conditions.

6. Dépôt de documents

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 20 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

La présidente

La secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU XXXXXXXX 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Ordre du jour

Cent cinquante-cinquième assemblée ordinaire, le 22 février 2019 à 9 heures 30

1. Points statutaires

- 1.1 Ordre du jour
- 1.2 Procès-verbal de la 154^e assemblée ordinaire du 18 janvier 2019 [reporté]

2. Nominations

- 2.1 Nominations [tableau]

3. Sujets pour adoption

- 3.1 Prévisions budgétaires 2019-2020 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif
- 3.2 Bilan du programme de subventions des projets étudiants 2018-2019

4. Sujets pour discussion

- 4.1 Présentation des services, espaces et outils offerts aux étudiantes, étudiants par le Service des bibliothèques
- 4.2 Rapport de mi-mandat du Comité de révision du panier de services
[Invitée : Charlotte Studer, co-présidente du Comité de révision du panier de services et étudiante au programme de baccalauréat en enseignement secondaire]

5. Points d'information

- 5.1 Information de la présidente (verbal)
- 5.2 Information générale (verbal)
- 5.3 Registre des suivis
- 5.4 Mesures de soutien pour les étudiantes-parents, étudiants-parents (verbal)
- 5.5 Nouveautés au Centre sportif (verbal)
- 5.6 Règles de réservation des locaux (verbal)
- 5.7 Local de spiritualité (verbal)

- 5.8 Déménagement des Services à la vie étudiante (verbal)
- 5.9 Intervention auprès de personnes en situation difficile (verbal)
- 5.10 Grève des stages
- 5.11 Période d'échange et d'information (verbal)

6. Dépôt de documents

Prochaine rencontre : le vendredi 12 avril 2018